



COMMUNIQUÉ

BUREAU DE LA MAIRESSE

Pour diffusion immédiate

LA VIGUEUR ÉCONOMIQUE SUR LA RIVE-SUD GÉNÈRE UN SURPLUS DE 4,8 M\$ À LA VILLE DE LÉVIS

Lévis, le 18 avril 2006. - Le rapport financier déposé par le directeur des finances et des services administratifs de la Ville de Lévis indique un excédent des revenus sur les dépenses de 4 811 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. La situation favorable de Lévis au niveau du développement domiciliaire, commercial et industriel permet d'envisager la prochaine année avec optimisme.

Des revenus additionnels de 5 231 000 \$ ont été enregistrés par rapport aux prévisions budgétaires amendées. La vigueur de la construction et du marché immobilier justifie la hausse appréciable de ces revenus car 88 % de celle-ci provient de taxes et de droits de mutation. « Dans la prochaine année, notre administration mettra en priorité ses engagements électoraux permettant de maintenir les retombées des investissements à leur maximum », a mentionné la mairesse Danielle Roy Marinelli. Pour ce faire, un groupe d'essor économique regroupant les acteurs économiques, de la formation et de l'aide aux entreprises, unira ses efforts pour orienter les actions de façon concertée. L'accueil aux promoteurs sera aussi amélioré par l'implication, dès le départ d'un projet, des fonctionnaires impliqués par les aspects environnementaux, réglementaires, financiers et techniques. Une ressource professionnelle interne sera de plus affectée à la recherche de programmes de subvention et de financement spécifiques à tout projet d'investissement.

Au chapitre des dépenses, un dépassement net de 420 000 \$ par rapport au budget amendé a été enregistré. Les plus importantes fluctuations concernent le règlement d'une sentence arbitrale lié aux conditions de travail du Service de la sécurité incendie, les opérations de déneigement de même que l'augmentation du prix des produits pétroliers. Tel que la mairesse s'y était engagée en campagne électorale, un véritable comité des finances est déjà à l'œuvre et un plan d'action a été approuvé le mois dernier. Plusieurs moyens d'action y figurent, notamment la mise en place de mesures pour introduire la participation citoyenne, la réalisation du plan financier sur dix ans, la révision du processus budgétaire (budget et PTI) pour s'assurer du contrôle des dépenses et de la réalisation des revenus budgétisés, l'instauration d'un cadre de gestion budgétaire et l'analyse des processus et des méthodes de travail pour optimiser l'efficacité et l'efficience des ressources financières de la Ville.

« Au moment de la présentation du budget 2006, j'avais exprimé que nous serions rigoureux et que pelleter en avant ou aux autres nos responsabilités et nos obligations ne serait pas notre marque de commerce. Chaque Lévisien peut en être assuré » a indiqué Mme Roy Marinelli. Ce seront donc deux autres engagements de l'administration Roy Marinelli qui seront concrétisés dès 2006 à savoir, le plafond d'emprunt net de 20 M\$ et l'affectation de 10 % du surplus libre au remboursement de la dette.

L'endettement total net de la Ville de Lévis et de ses organismes s'établit à 177 678 000 \$. Cette hausse de 647 000 \$ par rapport à l'année 2004 suit une autre hausse de 1,2 M\$ affichée l'année précédente.

La mairesse proposera prochainement au conseil de la Ville d'affecter une partie du surplus au fonds de roulement et aux réserves qui n'ont pas été renflouées en 2005 et de prévoir, entre autres, une réserve budgétaire pour défrayer les coûts de l'incendie du dépôt de matériaux secs.

- 30 -

Source : Alain Blanchette
Cabinet de la mairesse
Tél. : 835-8239